



Dossier d'inscription : Formation PSE 2 + SSA

INFORMATIONS PERSONNELLES DU PARTICIPANT

NOM : _____ **Prénom :** _____

Date de naissance : _____ **Lieu de naissance:** _____

Adresse: _____

Code postal : _____ **Ville:** _____

Numéro de portable (du participant) : _____

@mail (du participant) : _____

Maladie / allergie / traitement : _____

Stage bloqué PSE 2 + SSA L

Lieu de formation :	Camping de la Torche, plages de Pors Carn, La Torche, Le Ster
Date de formation à choisir (rayer le date inutile)	☐ - Du samedi 11 avril au samedi 18 avril 2026. ☐ - Du dimanche 19 avril au dimanche 26 avril 2026.
Conditions de stage :	Logées et nourries en mobile-home.
Tarif de la formations :	☐ - 500€ (si vous avez suivie l'ensemble des formation BNSSA + PSE 1 avec nous en 2025-2026) ☐ - 600€ (externe qui n'ont pas suivie la formation BNSSA PSE 1 avec nous)

Stage PSE 2

Lieu de formation :	Centre nautique de Tournemine à Plerin
Date de formation	☐ - Du vendredi 8 au dimanche 10 mai 2026.
Conditions de stage :	Externe (pas de logement ni de repas)
Tarif de la formations :	☐ 175,00 €

Stage SSA L

Lieu de formation :	Pleneuf Val André
Date de formation	☐ - Du jeudi 14 au dimanche 17 mai 2026.
Conditions de stage :	Externe (pas de logement ni de repas)
Tarif de la formations :	☐ 250,00 €

Fait le _____ à _____

Signature du participant

Signature du responsable légal (pour les mineurs)



Kreiz Breizh Sauvetage Secourisme

Association de sauvetage - secourisme loi du 1^{er} juillet 1901



A joindre au dossier d'inscription :

- Le règlement complet pour votre formations PSE 2 et/ou SSA
- Copie de PSE 1 à jour de son formation continue.
- Copie de BNSSA ou attestation de formations BNSSA
- Certificat médicale (pour les personnes qui ne sont pas en formation BNSSA de septembre 2025 à avril 2026)
- copie de carte d'identité recto-verso

<u>Renseignements de santé</u>	Oui	Non
<u>Le participant suit-il un traitement médical ?</u> Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîte de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice) Aucun médicaments ne pourra être pris sans ordonnance.		
<u>Le participant est-il soumis à des allergies ?</u> Si oui, type d'allergie, conduite à tenir et si automédication le signaler		
<u>Le participant connaît-il des difficultés de santé (asthme, alimentaire...) ?</u> Si oui, indiquez les précautions à prendre		
<u>Le participant suit-il un régime alimentaire ?</u> Commentaires		
<u>Médecin traitant : Nom : Prénom</u>		
<u>N°de téléphone :</u>		

<u>AUTORISATIONS</u>	Oui	Non
En tant que responsable, j'autorise : mon enfant à participer aux activités proposées par les formateurs (possibilité de partir à pied ou en fourgon, changement d'activités au vue de la météo, de l'effectif...)		
à réaliser des prises de vues photographiques du participants dans le cadre des activités. - à utiliser et diffuser à titre gratuit ces photos, dans le cadre du droit à l'image		

Personne à prévenir en cas d'urgence :

NOM : Prénom :

Adresse : Code postal :

N°tel : N°portable :

Adresse E mail :@.....



Kreiz Breizh Sauvetage Secourisme

Association de sauvetage - secourisme loi du 1^{er} juillet 1901



CONDITIONS DE STAGE

Le participant s'engage à suivre l'ensemble de la formation. Un formulaire d'inscription devra être rempli et signé par le stagiaire (pour les mineurs, ce formulaire doit être signé par le responsable légal qui autorise sa participation à la formation).

Toute inscription à nos cours ou séjours implique l'acceptation des conditions générales et du règlement intérieur de KREIZ BREIZH SAUVETAGE SECOURISME.

MODALITÉS ET RÈGLEMENT

L'inscription à la formation PSE 2 + SSA L doit être accompagnée de la somme de 500€ ou 600€.

L'inscription à la formation PSE 2 doit être accompagnée de la somme de 175€.

L'inscription à la formation SSA L doit être accompagnée de la somme de 250€.

Types de paiements acceptés : Chèque, Virement bancaire, Espèces. Possibilité de règlement en plusieurs fois.

Toute formation PSE 2 + SSA commencée entraîne le paiement intégral de celle-ci, et donc pas de remboursement (nous vous proposons alors de venir sur un autre stage gratuitement si vous devez arrêter le stage en cours de formation).

ANNULATION

KREIZ BREIZH SAUVETAGE SECOURISME se réserve le droit d'annuler une formation ou un entraînement dans les cas suivants :

Nombre de stagiaires insuffisant (6 personnes minimum)

Conditions météorologiques

Un report du cours ou du stage vous sera proposé dans la limite des places disponibles et

KREIZ BREIZH SAUVETAGE SECOURISME s'engage à prévenir les participants le plus tôt possible par SMS ou mail.

Si les cours n'ont pu être effectués en totalité ou partiellement, le participant recevra un avoir correspondant au montant des sommes engagées lors de sa réservation.

RESPONSABILITÉ DE KREIZ BREIZH SAUVETAGE SECOURISME / ASSURANCES

Les stagiaires seront sous la responsabilité de leurs éducateurs sportifs lors des entraînements piscine, plage ou secourisme.

En fin de journée les participants seront logés en mobile-home, et donc sous leur propre responsabilité (KBSS, n'est pas responsable des leurs actions après les cours). Il est donc important que les parents des participants mineurs attestent avoir pris connaissance des conditions citées en-dessous.

L'assurance de Kreiz Breizh Sauvetage Secourisme cesse de fonctionner en dehors de nos prestations, les horaires et les jours dépendant des prestations choisies.

Kreiz Breizh Sauvetage Secourisme n'est en aucun cas responsable du vol ou de la perte d'objets de valeurs au sein de sa structure ou dans les mobile-home.

Kreiz Breizh Sauvetage Secourisme n'est en aucun cas responsable de tout préjudice moral ou dommages accidentels ou volontaires causés par des tiers pendant ses activités.

Kreiz Breizh Sauvetage Secourisme ne tolère pas la consommation d'alcool ou de drogue par les participants mineurs (les sanctions seront donc appliquées en fonction de la gravité).

Kreiz Breizh Sauvetage Secourisme pourra être amené à exclure un stagiaire si son attitude ne respecte pas les règles de sécurité et de convivialité qui porteraient atteinte à l'intégrité morale ou physique d'un autre stagiaire ou encadrant, mettant en danger la vie et/ou la santé des autres stagiaires, sa propre vie et ou celle des encadrants.

Kreiz Breizh Sauvetage Secourisme certifie avoir souscrit une assurance responsabilité civile couvrant les risques liés à son activité.

Le stagiaire est libre de souscrire une assurance supplémentaire dans le cas où il estime celle de notre structure insuffisante.

Kreiz Breizh Sauvetage Secourisme certifie avoir souscrit une assurance responsabilité civile couvrant les risques liés à son activité.

Le stagiaire est libre de souscrire une assurance supplémentaire dans le cas où il estime celle de notre structure insuffisante.

TRANSPORT DES STAGIAIRES

Dans le cas d'utilisation d'un véhicule pour nos prestations, Kreiz Breizh Sauvetage Secourisme certifie que celui-ci est en bon état, assuré et qu'il répond à la réglementation en vigueur.

Nombre de places respectées avec ceinture. Conducteur titulaire du permis approprié.

DROIT À L'IMAGE

Toute inscription à l'une de nos activités autorise Kreiz Breizh Sauvetage Secourisme à utiliser à des fins publicitaires, les films et les photos de votre image, ou de l'image de vos enfants, sans contrepartie financière.

Date et signature du candidat (e) :

Date et signature du responsable légal (pour les mineurs) :



CERTIFICAT MEDICAL BNSSA

Formulaire exigé pour tout candidat au BNSSA. Ce certificat devra dater de moins de trois mois avant l'entrée en formation. Toujours transmettre l'original et pas de copie.

Je soussigné,....., Docteur en médecine certifié
avoir examiné ce jour, **NOM :** **Prénom :**

et avoir constaté que cette personne ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage, ainsi qu'à la surveillance des usagers des établissements de baignade.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente en particulier une aptitude normale à l'effort, une faculté d'élocution normale, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à cinq mètres et une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous.

SANS CORRECTION :

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque oeil mesuré séparément : soit au moins 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10

Cas particulier : Dans le cas d'un oeil amblyope, le critère exigé est 4/10 + inférieur à 1/10

AVEC CORRECTION :

(supérieure à 1:10)

- soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque oeil corrigé, avec un oeil corrigé au moins à 8/10.

Cas particulier : Dans le cas d'un oeil amblyope, le critère exigé est 10/10 pour l'autre oeil corrigé.

Fait à,

le